



# ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Fiche descriptive d'une association agréée**

Nom Les Ambassadeurs de la grande écurie

Siège 82 Boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

Tel 06 25 09 78 00

E-mail [Ambassadeurs.ecurie@gmail.com](mailto:Ambassadeurs.ecurie@gmail.com)

Site [www.ambassadeursgrandeecurie.com](http://www.ambassadeursgrandeecurie.com)

**Domaine d'intervention :** Culture

### **Description :**

Les Ambassadeurs de la grande écurie est la convergence de deux formations musicales aux parcours prestigieux :

- D'un côté, La Grande Ecurie et La Chambre du Roy, fondée en 1966 par Jean-Claude Malgoire, qui a marqué l'histoire de la musique en ouvrant la scène aux instruments d'époque, inspirant tant de musiciens dans son sillage ;
- De l'autre, Les Ambassadeurs, une formation jeune et dynamique créée par Alexis Kossenko, déjà à la tête d'une riche discographie, remarquée pour sa force d'éloquence dans Bach, Purcell, Mozart, Beethoven et tout particulièrement pour son travail sur Rameau et le Baroque français.

### **Les objectifs sont :**

- La redécouverte d'un répertoire musical interprété sur instruments anciens, en particulier le répertoire baroque français, la musique de Bach ou encore celle de Mendelssohn, par la présentation de concerts et l'enregistrement de disques ;
- Le rayonnement territorial par une présence renforcée et continue dans les Hauts-de-France à la fois dans les scènes musicales identifiées, au premier rang duquel l'Atelier Lyrique de Tourcoing où l'ensemble est en résidence, mais également dans les établissements non culturels (écoles, EHPAD, centres socio-culturels) sur l'ensemble de la Région avec un focus particulier sur le Département du Nord ;
- Le rayonnement national et international par la diffusion d'un répertoire musical dans les grandes scènes nationales et à l'international pour exporter l'excellence de notre région ;
- L'action culturelle en proposant des actions d'éducation artistique auprès de tous les publics, en particulier les plus jeunes, et des futurs professionnels de la musique.

**Date de l'agrément :** Agrément à compter du 9 janvier 2024 pour une durée de 5 ans.